
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 6 avril 2009, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput; et messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beaugard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Grenier, maire, en présence de Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorière et directeur général.

Un poste de conseiller vacant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2009-04-56

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 - Adoption ;
3. Procès verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2009 - Adoption ;
4. Procès verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2009 - Adoption ;
5. Procès verbal de la séance extraordinaire du 23 mars ajournée le 30 mars 2009 – Adoption ;
6. Affaires découlant des procès verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du 2, 23, 26 et 30 mars 2009 ;
7. Siège du conseiller n° 6, poste vacant ;
8. Mesure d'urgence, affaissement du ponceau de la rue Berthiaume, lots n^{os} 414 et 694 – rapport du maire ;
9. Rapport des comités ;
10. Correspondance ;
11. Poste de directeur général – Fin de la période probatoire ;

ADMINISTRATION

12. Banque d'heures – Infotech ;

FINANCES

13. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;
14. États financiers au 31 mars 2009 ;
15. Vente pour taxes – représentation de la municipalité ;

VOIRIE ET AQUEDUC

16. Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – projet 2009 ;
17. Fauchage, saison 2009 – Mandat à André Allard ;
18. Rue Berthiaume – fin de travaux – attestation par un ingénieur ;
19. Rue Berthiaume – Prolongement du réseau d'aqueduc – Autorisation d'aller en appel d'offres ;
20. Agence métropolitaine de transport – se retirer du territoire ;

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

21. Bâtiments patrimoniaux – Caractérisation – Dépôt du rapport ;
22. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées – suivi ;
23. Projet de boulangerie – 240, chemin Beauce – Appui ;
- 23.1 Société de l'agriculture – Orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- 23.2 Plan de valorisation du patrimoine, de la culture et du site de l'exposition agricole (plan stratégique);
24. Projet de règlement de modification n° 181-26 (règlement de concordance)- Activités artisanales– Adoption ;
25. Projet de règlement de modification n°181-27 (règlement de concordance) - Normes générales relatives à la protection du territoire agricole – Adoption ;
26. Conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement, 2^e génération – Ressource et cartographie ;
27. Don d'arbres – club 4H ;
28. Entente de principe – Écocentre ;
29. n/a (omission)

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

30. Schéma de couverture de risques – Suivi ;

LOISIRS ET CULTURE

31. ~~Plan de valorisation du patrimoine, de la culture et du site de l'exposition agricole (plan stratégique);~~
32. Agrandissement de la bibliothèque et mise au norme du bâtiment municipal – Subvention du pacte rural – abrogation de la résolution n° 2009-03-44 ;
- 32.1 Agrandissement de la bibliothèque et mise au norme du bâtiment municipal – Subvention du pacte rural – remboursement ;
33. Fête nationale du 24 juin 2009 – Participation de la municipalité ;

AUTRE

34. Période de questions du public ;
35. Levée de l'assemblée.

Les sujets suivants sont retirés :

12. Banque d'heures – Infotech;
24. Projet de règlement de modification n° 181-26 (règlement de concordance)- Activités artisanales– Adoption ;
25. Projet de règlement de modification n°181-27 (règlement de concordance) - Normes générales relatives à la protection du territoire agricole – Adoption;
28. Entente de principe - Éco-centre ;

Le point suivant est ajouté :

- 33.1 Loisirs – Sécurité ;

ADOPTÉE

2009-04-57

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2009

Sur la proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

2009-04-58

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

2009-04-59

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

2009-04-60

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2009 AJOURNÉE LE 30 MARS 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars ajournée le 30 mars 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

6. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DU 2, 23, 26 ET 30 MARS 2009

Le directeur général résume le suivi fait à la session ordinaire du 2 février 2009. L'évaluation du réservoir d'huile, la réclamation des frais de lutte contre les incendies provenant d'effectifs hors entente (hors territoire), l'inventaire complet du contenu pour figurer aux assurances de la municipalité sont des tâches rappelées issues du caucus du 23 février 2009.

2009-04-61

7. SIÈGE DU CONSEILLER N° 6, POSTE VACANT

Conformément aux dispositions des articles n^{os} 317, 320, 333 et 335 de la Loi sur les élections et référendum, le directeur général avise les membres du conseil de la vacance au siège n° 6 suite aux absences de monsieur le conseiller René Jacques pendant quatre-vingt dix jours consécutifs. Tenant compte que le poste devient vacant à moins de douze mois des prochaines élections, il revient aux membres du conseil de décider si il y aura ou non élection partielle, ce qui est décliné à l'unanimité.

À l'unanimité, les membres soulignent la participation de monsieur Jacques au conseil depuis 1999. Une motion de remerciements est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

2009-04-62

8. MESURE D'URGENCE, AFFAISSEMENT DU PONCEAU DE LA RUE BERTHIAUME, LOTS N^{OS} 414 ET 694 – RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article n° 937 du code municipal monsieur le maire fait rapport des interventions qu'il a autorisées pour remplacer sans délai le ponceau de la rue Berthiaume rapporté affaissé le 30 mars 2009. L'entreprise C. Perreault a installé un nouveau ponceau et le coût estimé des travaux est de l'ordre de 1 885 \$ plus taxes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées soit le poste 02-320-00-521.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

9. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie:

Monsieur le maire demande à monsieur le conseiller Ghislain Beaugard de mesurer la distance entre la ligne centrale et les glissières de sécurité à l'intersection de la rue Labonté et du chemin du Second Ruisseau afin de s'assurer de la circulation de la machinerie agricole. Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population qu'il complètera avec le conseiller Pierre St-Louis le rapiéçage des nids de poule dès que les conditions météo seront favorables. Il demande que soient adressés des remerciements à l'ex-conseiller René Jacques qui accepte de prêter un véhicule et d'entreposer l'asphalte froide gratuitement. .

- Culture, patrimoine :

Madame la conseillère Diane Chaput informe la population sur l'assemblée générale annuelle du comité sur le patrimoine et la culture qui a eu lieu le 2 février 2009. Le conseil du comité est composé du président monsieur Michel Brunet, de la secrétaire madame Danielle Charette de la responsable des finances madame Diane Chaput, des administrateurs Élise Desrochers et François Paquet. Un poste est vacant. Mme Chaput invite la population à la soirée de visionnement de la 18^e édition des Chants de Vieilles le 9 avril au Manoir de Calixa-Lavallée, la 13^e édition de la journée de la culture qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre 2009 en invitant les artisans à l'événement « portes ouvertes ». Madame Chaput annonce la nomination de madame Caroline Green a titre de présidente du comité des Loisirs de Calixa-Lavallée, mesdames Véronique Dansereau, vice-présidente, Diane Landry, trésorières, Chantal Larochelle et Anne-Marie Reilly et monsieur Yannick Dupuis, administrateur. Madame Chaput félicite la présidente sortante Madame Ayala Peer qui a relancé les loisirs en 2007 et les anciens membres du conseil d'administration des loisirs.

- Urbanisme :

Madame la conseillère Éva Borocz informe la population sur le comité consultatif d'urbanisme qui a repris ses travaux le 2 avril dernier et sur le début prochain des travaux de révision du plan et des règlements d'urbanisme pour conformité au schéma d'aménagement de deuxième génération.

- Sécurité publique / matières résiduelles :

Monsieur le maire informe la population de l'attestation par le ministre de la sécurité publique, en date du 16 février 2009, du schéma de couverture de risques, de l'adoption subséquente dudit schéma par la MRC le 12 mars 2009 et du délai de un an pour la municipalité de s'y conformer.

- Environnement :

Monsieur le maire informe la population qu'il n'y a pas eu demande de référendum de la population de Verchères relativement au règlement d'emprunt pour le projet de caractérisation des fosses septiques. Le conseil de Verchères devrait faire le choix du soumissionnaire conforme à la séance du 20 avril 2009. Par ailleurs, plus de cinquante citoyens ont complété et remis à la municipalité la fiche du citoyen.

- Bibliothèque, loisirs et salle municipale :

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population qu'à la demande de l'assureur, un inventaire exhaustif des biens de la propriété sera entrepris sous peu.

- Transport adapté :

Rien à signaler de la part de monsieur le conseiller Claude Jutras.

- Communauté métropolitaine de Montréal/MRC Lajemmerais

Monsieur le maire résume la consultation sur la rédaction du Plan d'action pour l'économie et l'emploi qui a eu lieu le 2 avril 2009 à la salle du conseil de Verchères à laquelle a participé également madame la conseillère Diane Chaput et le directeur général.

10. CORRESPONDANCE

- Lettre datée du 26 février 2009 du directeur général des élections monsieur Marcel Blanchet informant des activités de formation les 28 et 29 avril 2009, à Drummondville, suite aux changements apportés à la loi.
- Lettre datée du 6 mars 2009 de madame Alexandra Rodrigue, attachée politique de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire accusant réception de notre demande de prolongation de modification de nos règlements d'urbanisme pour conformité au schéma;
- Lettre datée du 16 mars 2009 de madame Sylvie Laroche, directrice, Ministère des transports, Direction de la Montérégie Est nous informant que le ministère n'a pas l'intention de désavouer le règlement n° 246-2 réduisant la vitesse à 50 km/h sur le rang Lamontagne et sur le rang la Petite-Côte-d'en-Haut; ledit règlement entrera donc en vigueur le 30 avril 2009;
- Lettre datée du 16 mars 2009 de monsieur Sylvain Berthiaume directeur général de la MRC Lajemmerais informant que la dette de la MRC, tenant compte de l'acquisition du presbytère, est de 381 340 \$ dont 3 699 \$ attribués à la municipalité de Calixa-Lavallée;
- Lettre datée du 17 mars 2009 de madame Lucie Boileau, CSST, transmettant un avis aux bénévoles à l'effet qu'ils bénéficient de la protection accordée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour la période commençant le 16 mars 2009 et se terminant le 15 mars 2010.
- Lettre datée du 17 mars 2009 de monsieur Guy Falardeau, Hydro-Québec, rappelant l'utilité du guide « Le bon arbre au bon endroit »;
- Lettre datée du 24 mars 2009 de monsieur Mario Bérubé, chef de service, Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, répondant à la résolution du conseil n° 2009-03-32 demandant de légiférer sur la production papetière à au moins 50 % de papier recyclé. La réponse se résume à considérer notre demande dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles dans les prochains mois de même que la mise en place de mesures aux ministères d'achat d'un maximum de papiers et cartons recyclés avec effet d'entraînement escompté.
- Ernst & Young, 17 mars 2009, avis de l'assemblée des créanciers le 30 mars 2009 sur le plan de transaction et d'arrangement avec les créanciers;
- Lettre datée du 24 mars 2009 de monsieur Joel Gauthier, président-directeur général, Agence métropolitaine de transport, transmettant le les budgets d'exploitation et d'immobilisations 2009 et le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011;
- Lettre de monsieur Daniel Plouffe datée du 27 mars 2009 demandant à monsieur le maire d'assumer les coûts de sa visite au chevet de son épouse.
- Paiement daté du 2 avril 2009, au montant de 7 500 \$ ministère des Finances du Québec pour remboursement en vertu du programme d'aide à l'entretien du réseau routier. Projet réalisé : pose de glissière de sécurité sur chaque rive du pont Lacoste.
- Lettre datée du 26 mars 2009 de la directrice de la direction métropolitaine de l'aménagement et des affaires municipales, MAMROT autorisant un nouveau délai jusqu'au 14 février 2010, pour l'adoption des règlements de concordance pour conformité au schéma d'aménagement révisé.
- Lettre déposée séance tenante par madame la conseillère Éva Borocz et lue par le directeur général, rappelant à monsieur le maire l'article 2.19 du règlement n° 255 sur le déroulement des assemblées soit le rappel au règlement pour des délibérations respectueuses.

2009-04-63

11. POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL – FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE.

CONSIDÉRANT le chapitre V de l'entente liant le directeur général à la municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT l'échéance de la seconde période de probation ;

CONSIDÉRANT les délibérations à huis clos des membres du conseil réunis en caucus le 30 mars 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beuregard il est unanimement résolu :

DE CONFIRMER la fin de la période probatoire ;

DE CONFIRMER le directeur général actuel monsieur Alain Beuregard dans ses fonctions.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

12 SYGEM – BANQUE D'HEURES

Sujet reporté

FINANCES

2009-04-64

13. COMPTES ACQUITTÉS ET FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE- AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes au montant de 50 935.94 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beuregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beuregard, directeur général, secrétaire-trésorier

14. ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2009

Conformément aux dispositions de l'article no 176.4 du Code municipal, le directeur général dépose un état des revenus et des dépenses au 31 mars 2009.

2009-04-65

15. VENTE POUR TAXES – REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la possibilité qu'il y ait vente pour taxes de la propriété Sainte-Théodosie Realty, lot n° 353-partie, cadastre de Verchères, 16 avril 2009 par la municipalité régionale de comté Lajemmerais;

CONSIDÉRANT les dispositions du Code municipal, art n° 1038 permettant à la municipalité d'encherir jusqu'à concurrence des taxes, capital et intérêts, frais et créances prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

CONSIDÉRANT les taxes et intérêts dus au 6 février 2009 soit 1 307,96 \$;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz il est unanimement résolu :

DE MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL à participer, au nom de la municipalité à la vente pour taxes de la propriété identifiée comme étant partie du lot n° 353, cadastre de Verchères, jusqu'à concurrence des taxes, capital et intérêts dus au moment de l'adjudication.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées par affectation à partir du poste 02-610-00-670.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

2009-04-66

16. SUBVENTION D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – PROJET 2009

CONSIDÉRANT la lettre du député de Verchères à recevoir datée de mai 2009 invitant à proposer des projets dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras il est unanimement résolu :

DE SOUMETTRE au député Stéphane Bergeron les projets pour l'année financière 2009-2010 suivants :

Chemin de la Beauce, pont Lacoste : améliorer les fondations de la culée : 10 000 \$;
Chemin de Beauce, réfection de ponceaux : 11 000 \$;
Chemin du Second Ruisseau, réfection de ponceaux : 15 600 \$
Chemin des Érablières, réfection de ponceau : 5 200\$

Total : 41 800 \$

ADOPTÉE

2009-04-67

17. FAUCHAGE, SAISON 2009 - MANDAT À MONSIEUR ANDRÉ ALLARD

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 24 mars 2009 de monsieur Allard, Sainte-Victoire-de-Sorel ;

CONSIDÉRANT que l'offre est légèrement inférieure à la saison 2008 et que le fauchage est coordonné avec les municipalités de Saint-Roch-sur-Richelieu, Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

DE CONFIRMER le mandat de fauchage des fossés de chemin pour la saison 2009 à monsieur André Allard au tarif de 38 \$/km plus taxes:

Je soussigné, Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée, atteste qu'il y a des crédits budgétaires au poste no 02-320-00-521 ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beaugard, secrétaire d'assemblée

ADOPTÉE

2009-04-68

18. RUE BERTHIAUME – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - FIN DE TRAVAUX – ATTESTATION PAR UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT que pour l'émission d'un certificat d'autorisation, une attestation de fin de travaux par un ingénieur est requise par le ministère ;

CONSIDÉRANT le mandat confié à BPR, résolution n° 2009-02-28, notamment de demander un certificat d'autorisation pour le prolongement du réseau d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

L'ENGAGEMENT de la municipalité à transmettre au ministère, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée par ledit ministère.

ADOPTÉE

2009-04-69

19. RUE BERTHIAUME – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT Le mandat confié à BPR Infrastructure, résolution n° 2009-02-28 ;

CONSIDÉRANT le devis rédigé par cette firme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'AUTORISER BPR Infrastructure d'aller en appel d'offres sur invitation d'au moins deux entreprises pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Berthiaume.

ADOPTÉE

2009-04-70

20. AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT – SE RETIRER DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la quote-part annuelle à l'AMT de 5 200 \$ et 11 586.24 \$ à la CMM ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Calixa-Lavallée ne tire aucun bénéfice de faire partie du territoire de la CMM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et résolu :

DE DEMANDER à la ministre du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire de soustraire la municipalité de Calixa-Lavallée et en conséquence, exempter celle-ci des quotes-parts de l'AMT et de la CMM.

Le vote est demandé par monsieur le maire.

Ont voté pour : madame la conseillère Éva Borocz, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Claude Jutras, Pierre St-Louis.

Ont voté contre : monsieur le maire Jean-Robert Grenier et madame la conseillère Diane Chaput;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2009-04-71

21. BÂTIMENTS PATRIMONIAUX – CARACTÉRISATION – DÉPÔT DU RAPPORT

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport « Inventaire du patrimoine bâti de la municipalité

de Calixa-Lavallée » daté de mars 2009;

CONSIDÉRANT que la dernière tranche de la subvention de 10 000 \$ à être versée à la municipalité par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport et ;

D'AUTORISER le paiement du dernier versement de 5 700 \$ plus taxes à Patri-Arch, patrimoine et architecture.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées soit le poste 02-610-00-410.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

22. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – SUIVI

Monsieur le maire fait le suivi de ce dossier.

2009-04-72

23. PROJET DE BOULANGERIE – 240, CHEMIN BEAUCE – RÉVISION COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation auprès de la Commission du territoire agricole par madame Karine Desmarais ;

CONSIDÉRANT que ladite demande vise la construction d'une boulangerie artisanale sur le lot 377-P, numéro civique 240, Chemin de la Beauce ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme au règlement de contrôle intérimaire n° 147, article n° 3.2.1. e) ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras, il est unanimement résolu :

DE DÉCLARER conforme à la réglementation locale et régionale le projet de boulangerie pâtisserie tel que déposé ;

DE TRANSMETTRE telle déclaration à la Commission de la protection du territoire agricole.

ADOPTÉE

23.1 SOCIÉTÉ DE L'AGRICULTURE – ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Monsieur le maire fait lecture du compte rendu de la demande et orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la reconnaissance de droits acquis et à la demande d'autorisation afin d'ajouter un espace de stationnement. La Commission est d'avis d'accorder le premier volet (droits acquis) et de refuser le second (stationnement). Les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de faire des représentations au soutien du second volet.

2009-04-73

31. PLAN DE VALORISATION DU PATRIMOINE, DE LA CULTURE ET DU SITE DE L'EXPOSITION AGRICOLE (PLAN STRATÉGIQUE)

CONSIDERANT le pacte rural de 2001, reconduit en 2006 et corrigé en 2007 octroyant un montant de 140 000\$ annuellement, pendant 7 ans, au territoire de la MRC de Lajemmerais;

CONSIDERANT que la MRC s'est engagée, au moment de la signature du pacte rural avec le Ministère des affaires municipales et des régions (maintenant le MAMROT), à produire une planification stratégique ;

CONSIDERANT que seul des projets se réalisant à l'intérieur du territoire de la municipalité de Calixa-Lavallée sont admissibles à l'aide financière disponible dans le cadre du pacte rural ;

CONSIDERANT que la municipalité de Calixa-Lavallée est également partenaire de la réalisation des objectifs du pacte rural qui comprend, entre autre, la revitalisation des communautés rurales ;

CONSIDERANT qu'un plan d'action a été produit en 2007, plan d'action qui n'avait pas été précédé d'une planification stratégique, pourtant un des engagements pris par la MRC de Lajemmerais dans le cadre de la signature du pacte rural ;

CONSIDERANT que la rédaction d'une planification stratégique devra comprendre un scénario de valorisation du patrimoine, de la culture et du site de l'exposition agricole, au profit de l'ensemble de la population de la municipalité de Calixa-Lavallée et des différents organismes qui y opèrent ;

CONSIDERANT l'engagement verbal déjà pris par les trois autres partenaires de contribuer financièrement à la rédaction d'une planification stratégique pour Calixa-Lavallée;

Il est **proposé** par madame la conseillère Diane Chaput **appuyée** par monsieur le maire Jean-Robert Grenier et **résolu unanimement** que la municipalité, face à ses propres obligations dans le cadre du dit pacte rural, soit solidairement partenaire, au montant de 2000\$, pour la réalisation d'une planification stratégique comprenant la valorisation du patrimoine, de la culture et du site de l'exposition agricole.

Il est **entendu** que cette résolution n'est effective qu'à l'engagement solidaire, au même montant, de la corporation de l'exposition agricole, de la corporation de Chants de vielles et du centre d'équitation Dressage aux quatre vents.

Il est également **entendu** que la MRC de Lajemmerais mandatera, une fois l'engagement solidaire des différents partenaires, le CLD de Lajemmerais pour réaliser la planification stratégique.

Disponibilité par réaffectation budgétaire en puisant dans le poste: 02-220-00-725.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard;

Ont voté pour : monsieur le maire Jean-Robert Grenier et madame la conseillère Diane Chaput

Ont voté contre : madame la conseillère Éva Borocz et messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Claude Jutras, Pierre St-Louis.

REJETÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX

24. PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION N^o 181-26 (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE) USAGES ACCESSOIRES EN ZONE AGRICOLE – ADOPTION

Sujet reporté.

25. PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION N^o 181-27 (RÈGLEMENT DE CONCORDANCE) NORMES GÉNÉRALES RELATIVES À LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE – ADOPTION;

Sujet reporté

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du conseil réunis en caucus el 30 mars 2009 ;

CONSIDÉRANT l'obligation de la municipalité de réviser ses règlements municipaux et de se conformer aux délais obtenus soit le 14 février 2010 ;

CONSIDÉRANT les besoins en cartographie numérisée et la proposition de la CMM datée du 17 décembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE et sur proposition du conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est unanimement résolu :

DE DEMANDER au directeur général de déposer une première version du plan d'urbanisme au conseil du 2 juin 2009 selon les conditions de travail convenues;

D'ADHÉRER au projet d'orthophoto de la CMM au montant de 3 791.46 \$, soit 1 991.46 \$ en 2009 et 1 800 \$ en 2010 ;

D'AUTORISER monsieur le maire et monsieur le directeur général à signer ladite entente.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées soit le poste 02-610-00-410.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

27. DON D'ARBRES – CLUB 4H

Monsieur le maire invite les citoyens à se procurer les arbres qui nous seront remis gracieusement par le club 4H dans les prochaines semaines.

28. ENTENTE DE PRINCIPE- ÉCOCENTRE

Sujet reporté.

SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION INCENDIE

30. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Le sujet a été abordé à la rubrique 9, Rapport des comités.

LOISIRS ET CULTURE

31. PLAN DE VALORISATION DU PATRIMOINE, DE LA CULTURE ET DU SITE DE L'EXPOSITION AGRICOLE (PLAN STRATÉGIQUE)

Traité précédemment

2009-04-75

32. AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET MISE AU NORME DU BÂTIMENT MUNICIPAL – SUBVENTION DU PACTE RURAL – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 2009-03-44

CONSIDÉRANT la résolution n° 2009-03-44 ;

CONSIDÉRANT la rencontre le 23 mars 2009 des membres du conseil avec monsieur Sylvain Berthiaume directeur général de la municipalité régionale de comté Lajemmerais;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput, il est résolu :

D'ABROGER la résolution n° 2009-03-44.

ADOPTÉE

2009-04-76

32.1 AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ET MISE AU NORME DU BÂTIMENT – SUBVENTION DU PACTE RUTAL – REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution précédente, adoptée séance tenante ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 10 mars 2009 de Sylvain Berthiaume directeur général de la municipalité régionale de comté Lajemmerais ;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la MRC, dans le cadre de la rencontre avec les membres du conseil le 23 mars, a fait part de la possibilité qu'une nouvelle demande soit faite pour un projet global et dans le cadre d'une aide financière majorée, portée à 80 %;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter l'entente, les membres sont d'avis de retourner la subvention à la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est résolu :

DE REMBOURSER la MRC de Lajemmerais au montant de 16 013 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées soit le poste 02-702-30-447.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-04-77

33. FÊTE NATIONALE DU 24 JUIN 2009- PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les municipalités de Calixa-Lavallée et Verchères soulignent conjointement la Fête nationale des Québécois;

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Claude Fradet, maire de la municipalité de Verchères datée du 25 février 2009 invitant la municipalité de Calixa-Lavallée à souligner l'événement ;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la municipalité de Calixa-Lavallée une participation financière sur une base discrétionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

DE CONSENTIR un montant de 250 \$ pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste dans le cadre du 400^e anniversaire de l'arrivée de Champlain.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a

des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées soit le poste 02-190-00-900

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-04-78

33-1. LOISIRS - SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la salle municipale est peu propice pour être utilisée à titre de gymnase ;

CONSIDÉRANT qu'il y a une dénivellation de + ou – 24 pouces sans garde-fou, ce qui est très dangereux ;

CONSIDÉRANT que cette salle n'est pas au standard d'un gymnase ;

CONSIDÉRANT que même la présidente des loisirs se plaint de sa vétusté ;

CONSIDÉRANT que quand les enfants jouent dans cette salle, nos employés peuvent difficilement travailler ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de ce qui se passe ;

CONSIDÉRANT que certaines journées ou demi-journées il n'y a pas d'adulte pour surveiller nos enfants ;

CONSIDÉRANT que cet édifice est un édifice municipal et qu'advenant un accident, nous pourrions être blâmés et peut-être poursuivis ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras, il est unanimement résolu :

DE REFUSER que nos enfants se servent de la salle municipale comme salle de gymnase ;

D'EXIGER qu'il y ait présence d'adulte en tout temps lorsque des enfants sont sur les lieux.

Le vote est demandé;

Ont voté pour : madame la conseillère Éva Borocz et messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Claude Jutras, Pierre St-Louis.

Ont voté contre : monsieur le maire Jean-Robert Grenier et madame la conseillère Diane Chaput.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance.

2009-04-79

35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la présente séance soit close à 21 h 20.

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général